



Des habitants d'un quartier d'habitat précaire à Gunhill, une banlieue de Harare, évaluent l'ampleur des destructions après une opération d'expulsion (Zimbabwe, août 2010). Des milliers de personnes expulsées de force en 2005 ne bénéficient toujours pas d'un accès suffisant à l'eau potable, à des installations sanitaires, aux services de santé et à l'éducation.

ÉTAT DES RATIFICATIONS DE CERTAINS TRAITÉS RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

(au 31 décembre 2010)

TRAITÉS INTERNATIONAUX TRAITÉS RÉGIONAUX

Les pays qui ont ratifié un traité ou qui y ont adhéré sont parties au traité et donc tenus d'en respecter les dispositions. Ceux qui ont signé un traité sans l'avoir ratifié ont signifié leur intention de devenir parties à une date ultérieure; ils ne peuvent par conséquent commettre d'actes qui iraient à l'encontre de ce traité.

ÉTAT DES RATIFICATIONS DE CERTAINS TRAITÉS RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

(au 31 décembre 2010)

TRAITÉS INTERNATIONAUX

- Le pays est partie au traité par ratification, par adhésion, ou par succession.
 - ★ Le pays est devenu partie en 2010.
 - Le pays a signé le traité avant 2010, mais ne l'a pas encore ratifié.
 - ☆ Le pays a signé le traité en 2010, mais ne l'a pas encore ratifié.
 - * Statut de Rome signé, mais le gouvernement a déclaré son intention de ne pas le ratifier.
 - ** Le pays a adhéré le 20 février 1962, mais a dénoncé la Convention le 2 avril 1965; la dénonciation a pris effet le 2 avril 1966.
- ¹⁰ En vertu de l'article 10 de ce Protocole facultatif, le pays a déclaré qu'il ne reconnaît pas la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [ONU] pour entreprendre des enquêtes confidentielles sur les allégations de violations graves ou systématiques de la Convention.
 - ¹² En vertu de l'article 12(3) du Statut de Rome, le pays a déclaré reconnaître la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) pour les crimes commis sur son territoire.
 - ²² En vertu de l'article 22 de cette Convention, le pays a déclaré qu'il reconnaît la compétence du Comité contre la torture [ONU] pour examiner les plaintes émanant des particuliers.
 - ²⁸ En vertu de l'article 28 de cette Convention, le pays a formulé une réserve selon laquelle il ne reconnaît pas la compétence du Comité contre la torture [ONU] pour examiner les communications fiables semblant indiquer que le recours à la torture est systématique, et pour entreprendre une enquête confidentielle.
 - ¹²⁴ En vertu de l'article 124 du Statut de Rome, le pays a déclaré que, pour une période de sept ans suivant la ratification, il n'accepte pas la compétence de la CPI pour les crimes de guerre.

TRAITÉS INTERNATIONAUX

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	[PREMIER] PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)
AFGHANISTAN	●			●		●		●	●	●
AFRIQUE DU SUD	●	●	●	○		●	●	●	●	●
ALBANIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
ALGÉRIE	●	●		●		●		●	●	●
ALLEMAGNE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
ANDORRE	●	●	●			●	●	●	●	●
ANGOLA	●	●		●		●	●	●	●	
ANTIGUA-ET-BARBUDA						●	●	●		●
ARABIE SAOUDITE						●	●	●		●
ARGENTINE	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
ARMÉNIE	●	●		●	○	●	●	●	●	●
AUSTRALIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
AUTRICHE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
AZERBAÏDJAN	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
BAHAMAS	●			●		●		●		●
BAHREÏN	●			●		●		●	●	●
BANGLADESH	●			●		●	● ¹⁰	●	●	●
BARBADE	●	●		●		●		●		●
BÉLARUS	●	●		●		●	●	●	●	●
BELGIQUE	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
BELIZE	●			○		●	● ¹⁰	●	●	●
BÉNIN	●	●		●		●	○	●	●	●
BHOUTAN						●		●	●	○
BOLIVIE	●	●		●	☆	●	●	●	●	●
BOSNIE-HERZÉGOVINE	●	●	●	●	☆	●	●	●	●	●
BOTSWANA	●					●	●	●	●	●
BRÉSIL	●	●	●	●		●	●	●	●	●
BRUNÉI DARUSSALAM						●		●		
BULGARIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
BURKINA FASO	●	●		●		●	●	●	●	●
BURUNDI	●			●		●	○	●	●	●
CAMBODGE	●	○		●		●	★	●	●	●
CAMEROUN	●	●		●		●	●	●	○	●
CANADA	●	●	●	●		●	●	●	●	●
CAP-VERT	●	●	●	●		●	●	●	●	●
CHILI	●	●	●	●	○	●	○	●	●	●
CHINE	○			●		●		●	●	●
CHYPRE	●	●	●	●		●	●	●	★	●
COLOMBIE	●	●	●	●		●	● ¹⁰	●	●	●
COMORES	○			○		●		●		●
CONGO	●	●		●	○	●	○	●	★	●

CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)	
● ²⁸			●	●				●	AFGHANISTAN
● ²²	○		●	●				●	AFRIQUE DU SUD
●	●	●	●	●	●	●	●	●	ALBANIE
● ²²		○	●	●	●		●	○	ALGÉRIE
● ²²	●	●	●	●	●	●		●	ALLEMAGNE
● ²²								●	ANDORRE
			●	●				○	ANGOLA
●			●	●	●			●	ANTIGUA-ET-BARBUDA
● ²⁸									ARABIE SAOUDITE
● ²²	●	●	●	●	●		●	●	ARGENTINE
●	●	○	●	●	●	●		○	ARMÉNIE
● ²²	○		●	●	●	●		●	AUSTRALIE
● ²²	○	○	●	●	●	●		●	AUTRICHE
● ²²	●	○	●	●	●	●	●		AZERBAÏDJAN
○			●	●				○	BAHAMAS
●								○	BAHREÏN
●							○	★	BANGLADESH
●					●			●	BARBADE
●			●	●					BÉLARUS
● ²²	○	○	●	●	●			●	BELGIQUE
●			●	●	●		●	●	BELIZE
●	●	☆	●	●			○	●	BÉNIN
									BHOUTAN
● ²²	●	●	●	●	●	●	●	●	BOLIVIE
● ²²	●	○	●	●	●	●	●	●	BOSNIE-HERZÉGOVINE
●			●	●	●			●	BOTSWANA
● ²²	●	★	●	●	●	●		●	BRÉSIL
									BRUNÉI DARUSSALAM
● ²²	☆	○	●	●				●	BULGARIE
●	★	●	●	●			●	●	BURKINA FASO
● ²²		○	●	●				●	BURUNDI
●	●		●	●			○	●	CAMBODGE
● ²²	○		●	●			○	○	CAMEROUN
● ²²			●	●		●		●	CANADA
●		○	●	●			●	○	CAP-VERT
● ²²	●	●	●	●			●	●	CHILI
● ²⁸			●	●					CHINE
● ²²	●	○	●	●				●	CHYPRE
●		○	●	●	○		●	● ¹²⁴	COLOMBIE
○		○					○	●	COMORES
●	○	○	●	●			○	●	CONGO

TRAITÉS INTERNATIONAUX

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	[PREMIER] PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)
COOK (ÎLES)						●	●	●		
CORÉE DU NORD	●			●		●		●		
CORÉE DU SUD	●	●		●		●	●	●	●	●
COSTA RICA	●	●	●	●		●	●	●	●	●
CÔTE D'IVOIRE	●	●		●		●		●		●
CROATIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
CUBA	○			○		●	○	●	●	●
DANEMARK	●	●	●	●		●	●	●	●	●
DJIBOUTI	●	●	●	●		●		●	○	○
DOMINIQUE	●			●		●		●	●	
ÉGYPTE	●			●		●		●	●	●
ÉMIRATS ARABES UNIS						●		●		●
ÉQUATEUR	●	●	●	●	★	●	●	●	●	●
ÉRYTHRÉE	●			●		●		●	●	●
ESPAGNE	●	●	●	●	★	●	●	●	●	●
ESTONIE	●	●	●	●		●		●	○	●
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	●			○		○		○	●	●
ÉTHIOPIE	●			●		●		●	☆	●
FIDJI						●		●	○	●
FINLANDE	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
FRANCE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
GABON	●			●	○	●	●	●	★	●
GAMBIE	●	●		●		●		●	○	●
GÉORGIE	●	●	●	●		●	●	●	★	●
GHANA	●	●		●	○	●	○	●	○	●
GRÈCE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
GRENADE	●			●		●		●		○
GUATEMALA	●	●		●	○	●	●	●	●	●
GUINÉE	●	●		●		●		●		●
GUINÉE-BISSAU	★	○	○	●	○	●	●	●	○	★
GUINÉE ÉQUATORIALE	●	●		●		●	●	●		●
GUYANA	●	●		●		●		●	★	●
HAÏTI	●			●		●		●	○	●
HONDURAS	●	●	●	●		●		●	●	●
HONGRIE	●	●	●	●		●	●	●	★	●
INDE	●			●		●		●	●	●
INDONÉSIE	●			●		●	○	●	○	●
IRAK	●			●		●		●	●	●
IRAN	●			●				●	☆	●
IRLANDE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
ISLANDE	●	●	●	●		●	●	●	●	●

CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)	
								●	COOK (ÎLES)
									CORÉE DU NORD
● ²²			●	●	●			●	CORÉE DU SUD
● ²²	●	○	●	●	●	●		●	COSTA RICA
●			●	●				○ ¹²	CÔTE D'IVOIRE
● ²²	●	○	●	●	●			●	CROATIE
● ²⁸		●							CUBA
● ²²	●	○	●	●	●	●		●	DANEMARK
●			●	●				●	DJIBOUTI
			●	●				●	DOMINIQUE
●			●	●			●	○	ÉGYPTE
								○	ÉMIRATS ARABES UNIS
● ²²	★	●	●	●	●		●	●	ÉQUATEUR
● ²²	●	●	●	●	●			○	ÉRYTHRÉE
●	●		●	●				●	ESPAGNE
●			●	●				○ ⁺	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
●			●	●					ÉTHIOPIE
			●	●	●			●	FIDJI
● ²²	○	○	●	●	●	●		●	FINLANDE
● ²²	●	●	●	●	●	○		● ¹²⁴	FRANCE
●	★	○	●	●			○	●	GABON
○			●	●				●	GAMBIE
● ²²	●		●	●				●	GÉORGIE
● ²²	○	○	●	●			●	●	GHANA
● ²²		○	●	●	●			●	GRÈCE
		○							GRENADE
● ²²	●	○	●	●	●	●	●		GUATEMALA
●	○		●	●	●		●	●	GUINÉE
○			●	●			○	○	GUINÉE-BISSAU
● ²⁸			●	●					GUINÉE ÉQUATORIALE
●							★	●	GUYANA
		○	●	●				○	HÂITI
●	●	●	●	●	○		●	●	HONDURAS
● ²²		●	●	●	●	●		●	HONGRIE
○		○							INDE
●		☆					○		INDONÉSIE
		★							IRAK
			●	●				○	IRAN
● ²²	○	○	●	●	●	●		●	IRLANDE
● ²²	○	○	●	●				●	ISLANDE

TRAITÉS INTERNATIONAUX

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	[PREMIER] PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)
ISRAËL	●			●		●		●	●	●
ITALIE	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
JAMAÏQUE	●	**		●		●		●	●	●
JAPON	●			●		●		●	●	●
JORDANIE	●			●		●		●	●	●
KAZAKHSTAN	●	●		●	☆	●	●	●	●	●
KENYA	●			●		●		●	●	●
KIRGHIZISTAN	●	●	★	●		●	●	●	●	●
KIRIBATI						●		●		
KOWEÏT	●			●		●		●	●	●
LAOS	●			●		●		●	●	●
LESOTHO	●	●		●		●	●	●	●	●
LETTONIE	●	●		●		●		●	●	●
LIBAN	●			●		●		●	○	●
LIBERIA	●	○	●	●		●	○	●	○	●
LIBYE	●	●		●		●	●	●	●	●
LIECHTENSTEIN	●	●	●	●		●	●	●	●	●
LITUANIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
LUXEMBOURG	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
MACÉDOINE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
MADAGASCAR	●	●		●	○	●	○	●	●	●
MALAISIE						●		●		
MALAWI	●	●		●		●	○	●	★	●
MALDIVES	●	●		●		●	●	●	●	●
MALI	●	●		●	○	●	●	●	●	●
MALTE	●	●	●	●		●		●	●	●
MAROC	●			●		●		●	●	●
MARSHALL (ÎLES)						●		●		
MAURICE	●	●		●		●	●	●	●	●
MAURITANIE	●			●		●		●		●
MEXIQUE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
MICRONÉSIE						●		●	○	
MOLDAVIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
MONACO	●		●	●		●		●	●	●
MONGOLIE	●	●		●	★	●	●	●	●	●
MONTÉNÉGRO	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
MOZAMBIQUE	●		●			●	●	●	●	●
MYANMAR						●		●		
NAMIBIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
NAURU	○	○						●	○	○
NÉPAL	●	●	●	●		●	●	●	●	●

CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)	
● ²⁸			●	●	●	○		○*	ISRAËL
● ²²	○	○	●	●	●			●	ITALIE
			●	●			●	○	JAMAÏQUE
●		●	●	●				●	JAPON
●								●	JORDANIE
● ²²	●	●	●	●					KAZAKHSTAN
● ²²		○	●	●				●	KENYA
●			●	●			●	○	KIRGHIZISTAN
					●	●			KIRIBATI
● ²⁸								○	KOWEÏT
☆		○							LAOS
●		☆	●	●	●	●	●	●	LESOTHO
●			●	●	●	●		●	LETTONIE
●	●	○							LIBAN
●	●		●	●	●	●	○	●	LIBERIA
●					●	●	●		LIBYE
● ²²	●	○	●	●	●	●		●	LIECHTENSTEIN
●		○	●	●	●			●	LITUANIE
● ²²	★	○	●	●	●			●	LUXEMBOURG
●	●	○	●	●	●			●	MACÉDOINE
●	○	○	●		**			●	MADAGASCAR
									MALAISIE
●			●	●	●			●	MALAWI
●	●	○							MALDIVES
●	●	●	●	●			●	●	MALI
● ²²	●	○	●	●				●	MALTE
● ²²		○	●	●			●	○	MAROC
								●	MARSHALL (ÎLES)
●	●							●	MAURICE
● ²⁸			●	●			●		MAURITANIE
● ²²	●	●	●	●	●		●	●	MEXIQUE
									MICRONÉSIE
●	●	○	●	●				★	MOLDAVIE
● ²²		○	●	★				○	MONACO
●		○						●	MONGOLIE
● ²²	●	○	●	●	●		○	●	MONTÉNÉGRO
●		○	●	●				○	MOZAMBIQUE
									MYANMAR
●			●	●				●	NAMIBIE
○								●	NAURU
●									NÉPAL

TRAITÉS INTERNATIONAUX

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	[PREMIER] PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)
NICARAGUA	●	●	●	●		●		●	●	●
NIGER	●	●		●		●	●	●		●
NIGERIA	●			●		●	●	●	○	●
NIOUÉ								●		
NORVÈGE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
NOUVELLE-ZÉLANDE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
OMAN						●		●	●	●
OUGANDA	●	●		●		●		●	●	●
OUZBÉKISTAN	●	●	●	●		●		●	●	●
PAKISTAN	★			●		●		●	○	●
PALAO						●		●		
PANAMA	●	●	●	●		●	●	●	●	●
PAPOASIE-NOUVELLE-GUINÉE	●			●		●		●		●
PARAGUAY	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
PAYS-BAS	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
PÉROU	●	●		●		●	●	●	●	●
PHILIPPINES	●	●	●	●		●	●	●	●	●
POLOGNE	●	●	○	●		●	●	●	●	●
PORTUGAL	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
QATAR						●		●	●	●
RÉP. CENTRAFRICAINE	●	●		●		●		●	☆	●
RÉP. DÉM. DU CONGO	●	●		●	☆	●		●	●	●
RÉP. DOMINICAINE	●	●		●		●	●	●	○	●
RÉP. TCHÈQUE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
ROUMANIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
ROYAUME-UNI	●		●	●		●	●	●	●	●
RUSSIE	●	●		●		●	●	●	●	●
RWANDA	●		●	●		●	●	●	●	●
SAINT-KITTS-ET-NEVIS						●	●	●		●
SAINTE-LUCIE						●		●		●
SAINT-MARIN	●	●	●	●		●	●	●	○	●
SAINT-SIÈGE								●	●	●
ST-VINCENT-ET-LES-GRENADINES	●	●		●		●		●		●
SALOMON (ÎLES)				●	○		●	●	○	●
SALVADOR	●	●		●	○	●	○	●	●	●
SAMOA	●					●		●		
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	○	○	○	○		●	○	●		○
SÉNÉGAL	●	●		●	○	●	●	●	●	●
SERBIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
SEYCHELLES	●	●	●	●		●	○	●	★	●
SIERRA LEONE	●	●		●		●	○	●	●	●

CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)	
●	●		●	●			●		NICARAGUA
●		○	●	●		●	●	●	NIGER
●	●	●	●	●			●	●	NIGERIA
									NIOUÉ
● ²²	○	○	●	●	●	●		●	NORVÈGE
● ²²	●		●	●		●		●	NOUVELLE-ZÉLANDE
								○	OMAN
●		○	●	●	●		●	●	OUGANDA
●								○	OUZBÉKISTAN
★ ²⁸									PAKISTAN
									PALAOS
●	☆	○	●	●				●	PANAMA
			●	●					PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
● ²²	●	★	●	●			●	●	PARAGUAY
● ²²	★	○	●	●	●	●		●	PAYS-BAS
● ²²	●		●	●			●	●	PÉROU
●			●	●	○		●	○	PHILIPPINES
● ²⁸	●		●	●				●	POLOGNE
● ²²	○	○	●	●				●	PORTUGAL
●									QATAR
			●	●				●	RÉP. CENTRAFRICAINE
●	★		●	●				●	RÉP. DÉM. DU CONGO
○			●	●		○		●	RÉP. DOMINICAINE
● ²²	●		●	●	●	●		●	RÉP. TCHÈQUE
●	●	○	●	●	●	●		●	ROUMANIE
●	●		●	●	●	●		●	ROYAUME-UNI
● ²²			●	●				○	RUSSIE
●			●	●	●	●	●		RWANDA
			●					●	SAINT-KITTS-ET-NEVIS
●								★	SAINTE-LUCIE
●								●	SAINTE-MARIN
●			●	●	○				SAINT-SIÈGE
●		☆	●	●	●		★	●	ST-VINCENT-ET-LES-GRENADINES
			●	●				○	SALOMON (ÎLES)
●			●	●	○		●		SALVADOR
		○	●	●				●	SAMOA
○			●	●			○	○	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
● ²²	●	●	●	●	●	●	●	●	SÉNÉGAL
● ²²	●	○	●	●	●		○	●	SERBIE
● ²²			●	●			●	★	SEYCHELLES
●	○	○	●	●			○	●	SIERRA LEONE

TRAITÉS INTERNATIONAUX

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES (PIDCP) (1966)	[PREMIER] PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1966)	DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PIDCP (1989)	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC (1966)	PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DESC	CONVENTION SUR LES FEMMES (1979)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION SUR LES FEMMES (1999)	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (2000)	CONVENTION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE (1965)
SINGAPOUR						●		●	●	
SLOVAQUIE	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
SLOVÉNIE	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
SOMALIE	●	●		●				○	○	●
SOUDAN	●			●				●	●	●
SRI LANKA	●	●		●		●	●	●	●	●
SUÈDE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
SUISSE	●		●	●		●	●	●	●	●
SURINAME	●	●		●		●		●	○	●
SWAZILAND	●			●		●		●	●	●
SYRIE	●			●		●		●	●	●
TADJIKISTAN	●	●		●		●	○	●	●	●
TANZANIE	●			●		●	●	●	●	●
TCHAD	●	●		●		●		●	●	●
THAÏLANDE	●			●		●	●	●	●	●
TIMOR-LESTE	●		●	●	○	●	●	●	●	●
TOGO	●	●		●	○	●		●	●	●
TONGA								●		●
TRINITÉ-ET-TOBAGO	●	**		●		●		●		●
TUNISIE	●			●		●	●	●	●	●
TURKMÉNISTAN	●	●	●	●		●	●	●	●	●
TURQUIE	●	●	●	●		●	●	●	●	●
TUVALU						●		●		
UKRAINE	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
URUGUAY	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●
VANUATU	●					●	●	●	●	
VENEZUELA	●	●	●	●		●	●	●	●	●
VIËT-NAM	●			●		●		●	●	●
YÉMEN	●			●		●		●	○	●
ZAMBIE	●	●		●		●	○	●	○	●
ZIMBABWE	●			●		●		●		●

CONVENTION CONTRE LA TORTURE (1984)	PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (2002)	CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1951)	PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS (1966)	CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES (1954)	CONVENTION SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE (1961)	CONVENTION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1990)	STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (1998)	
● ²²		○	●	●	●	●			SINGAPOUR
● ²²	●	○	●	●	●			●	SLOVAQUIE
●			●	●				●	SLOVÉNIE
○			●	●				○*	SOMALIE
●							●		SOMALIE
● ²²	●	○	●	●	●	●		●	SRI LANKA
● ²²	●		●	●	●			●	SUÈDE
			●	●				●	SUISSE
			●	●				●	SURINAME
●		○	●	●	●	●			SURINAME
● ²⁸							●	○	SWAZILAND
●			●	●			●	●	SYRIE
		○	●	●				●	TADJIKISTAN
●		○	●	●	●	●		●	TANZANIE
●			●	●				○	TCHAD
●	○		●	●			●	●	THAÏLANDE
● ²²	★	☆	●	●			○	●	TIMOR-LESTE
									TOGO
			●	●	●			●	TONGA
● ²²		○	●	●	●	●			TRINITÉ-ET-TOBAGO
●			●	●					TUNISIE
● ²²	○		●	●			●		TURKMÉNISTAN
			●	●				●	TURQUIE
●	●		●	●				○	TUVALU
● ²²	●	●	●	●	●	●	●	●	UKRAINE
		○							URUGUAY
● ²²		○		●				●	VANUATU
		○						●	VENEZUELA
●			●	●				○	VIÊT-NAM
●	☆	☆	●	●	●	●	●	●	YÉMEN
●			●	●	●			○	ZAMBIE
			●	●	●			○	ZIMBABWE

TRAITÉS RÉGIONAUX

Les tableaux ci-après contiennent la liste des États qui étaient membres de l'Union africaine (UA), de l'Organisation des États américains (OEA) ou du Conseil de l'Europe à la fin de l'année 2010.

- Le pays est partie au traité par ratification, par adhésion, ou par succession.
- ★ Le pays est devenu partie en 2010.
- Le pays a signé le traité avant 2010, mais ne l'a pas encore ratifié.
- ☆ Le pays a signé le traité en 2010, mais ne l'a pas encore ratifié.

UNION AFRICAINE

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (1981)	PROTOCOLE À LA CHARTRE PORTANT CRÉATION D'UNE COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (1998)	CHARTRE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (1990)	CONVENTION RÉGISSANT LES ASPECTS PROPRES AUX PROBLÈMES DES RÉFUGIÉS EN AFRIQUE (1969)	PROTOCOLE À LA CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES RELATIF AUX DROITS DES FEMMES (2003)		CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (1981)	PROTOCOLE À LA CHARTRE PORTANT CRÉATION D'UNE COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (1998)	CHARTRE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (1990)	CONVENTION RÉGISSANT LES ASPECTS PROPRES AUX PROBLÈMES DES RÉFUGIÉS EN AFRIQUE (1969)	PROTOCOLE À LA CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES RELATIF AUX DROITS DES FEMMES (2003)
AFRIQUE DU SUD	●	●	●	●	●	MALAWI	●	●	●	●	●
ALGÉRIE	●	●	●	●	○	MALI	●	●	●	●	○
ANGOLA	●	○	●	●	●	MAURICE	●	●	●	○	○
BÉNIN	●	○	●	●	●	MAURITANIE	●	●	●	●	●
BOTSWANA	●	○	●	●	●	MOZAMBIQUE	●	●	●	●	●
BURKINA FASO	●	●	●	●	●	NAMIBIE	●	○	●	○	●
BURUNDI	●	●	●	●	○	NIGER	●	●	●	●	○
CAMEROUN	●	○	●	●	○	NIGERIA	●	●	●	●	●
CAP-VERT	●	●	●	●	●	OUGANDA	●	●	●	●	★
COMORES	●	●	●	●	●	RÉP. ARABE DÉM. SAHRAOUIE	●	☆	○	●	○
CONGO	●	○	●	●	○	RÉP. CENTRAFRICAINE	●	○	○	●	○
CÔTE D'IVOIRE	●	●	●	●	○	RÉP. DÉM. DU CONGO	●	○	☆	●	●
DJIBOUTI	●	○	○	○	●	RWANDA	●	●	●	●	●
ÉGYPTE	●	○	●	●	●	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	●	☆	☆	●	☆
ÉRYTHRÉE	●	●	●	●	●	SÉNÉGAL	●	●	●	●	●
ÉTHIOPIE	●	○	●	●	○	SEYCHELLES	●	○	●	●	●
GABON	●	●	●	●	○	SIERRA LEONE	●	○	●	●	○
GAMBIE	●	●	●	●	●	SOMALIE	●	○	○	○	○
GHANA	●	●	●	●	●	SOUDAN	●	○	●	●	○
GUINÉE	●	○	●	●	○	SWAZILAND	●	○	○	●	○
GUINÉE-BISSAU	●	○	●	●	●	TANZANIE	●	●	●	●	●
GUINÉE ÉQUATORIALE	●	○	●	●	○	TCHAD	●	○	●	●	○
KENYA	●	●	●	●	○	TOGO	●	●	●	●	●
LESOTHO	●	●	●	●	●	TUNISIE	●	●	○	●	●
LIBERIA	●	○	●	●	●	ZAMBIE	●	○	●	●	●
LIBYE	●	●	●	●	●	ZIMBABWE	●	○	●	●	●
MADAGASCAR	●	○	●	○	○						

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	CONVENTION AMÉRICAINE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME (1969)	PROTOCOLE À LA CONVENTION AMÉRICAINE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME TRAITANT DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT (1990)	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION AMÉRICAINE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME TRAITANT DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (1988)	CONVENTION INTERAMÉRICAINE POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DE LA TORTURE (1985)	CONVENTION INTERAMÉRICAINE SUR LA DISPARITION FORCÉE DES PERSONNES (1994)	CONVENTION INTERAMÉRICAINE SUR LA PRÉVENTION, LA SANCTION ET L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LA FEMME (1994)	CONVENTION INTERAMÉRICAINE POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES PERSONNES HANDICAPÉES (1999)
ANTIGUA-ET-BARBUDA						●	
ARGENTINE	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
BAHAMAS						●	
BARBADE	● ⁶²					●	
BELIZE						●	
BOLIVIE	● ⁶²		●	●	●	●	●
BRÉSIL	● ⁶²	●	●	●	○	●	●
CANADA							
CHILI	● ⁶²	●	○	●	★	●	●
COLOMBIE	● ⁶²		●	●	●	●	●
COSTA RICA	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
CUBA *							
DOMINIQUE	●					●	○
ÉQUATEUR	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	○						
GRENADE	●					●	
GUATEMALA	● ⁶²		●	●	●	●	●
GUYANA						●	
HAÏTI	● ⁶²		○	○			●
HONDURAS	● ⁶²			○	●	●	
JAMAÏQUE	●					●	○
MEXIQUE	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
NICARAGUA	● ⁶²	●	★	●	○	●	●
PANAMA	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
PARAGUAY	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
PÉROU	● ⁶²		●	●	●	●	●
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	● ⁶²		○	●		●	●
SAINT-KITTS-ET-NEVIS						●	
SAINTE-LUCIE						●	
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES						●	
SALVADOR	● ⁶²		●	●		●	●
SURINAME	● ⁶²		●	●		●	
TRINITÉ-ET-TOBAGO						●	
URUGUAY	● ⁶²	●	●	●	●	●	●
VENEZUELA	● ⁶²	●	○	●	●	●	●

⁶² En vertu de l'article 62 de cette Convention, le pays reconnaît la compétence obligatoire de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur toutes les questions relatives à l'interprétation ou à l'application de la Convention américaine et des traités qui lui sont liés.

* L'Assemblée générale de l'OEA a adopté en 2009 la résolution AG/RES.2438 (XXXIX-O/09) déclarant nulle et non avenue la résolution de 1962 qui excluait le gouvernement de Cuba de toute participation au système interaméricain. La résolution de 2009 dispose que la participation de la République de Cuba à l'OEA sera le résultat d'un processus de dialogue entamé à la demande du gouvernement de Cuba.

CONSEIL DE L'EUROPE

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES (1950)	PROTOCOLE N°6 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES CONCERNANT L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT (1983)	PROTOCOLE N°12 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES [CONCERNANT L'INTERDICTION GÉNÉRALE DE LA DISCRIMINATION] (2000)	PROTOCOLE N°13 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, RELATIF À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN TOUTES CIRCONSTANCES (2002)	CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES (1995)	CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE (RÉVISÉE) (1996)	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE PRÉVOYANT UN SYSTÈME DE RÉCLAMATIONS COLLECTIVES (1995)
ALBANIE	●	●	●	●	●	●	●	
ALLEMAGNE	●	●	○	●	●	○	○*	
ANDORRE	●	●	●	●		○	●	
ARMÉNIE	●	●	●	○	●	●	●	
AUTRICHE	●	●	○	●	●	●	○*	○
AZERBAÏDJAN	●	●	○		●	★	●	
BELGIQUE	●	●	○	●	○	●	●	●
BOSNIE-HERZÉGOVINE	●	●	●	●	●	●	●	
BULGARIE	●	●		●	●	●	●	**
CHYPRE	●	●	●	●	●	●	●	●
CROATIE	●	●	●	●	●	●	○*	●
DANEMARK	●	●		●	●	●	○*	○
ESPAGNE	●	●	●	●	●	●	○*	
ESTONIE	●	●	○	●	●	☆	●	
FINLANDE	●	●	●	●	●	○	●	●
FRANCE	●	●		●		●	●	●
GÉORGIE	●	●	●	●	●	●	●	
GRÈCE	●	●	○	●	○	○	○*	●
HONGRIE	●	●	○	●	●	○	●	○
IRLANDE	●	●	○	●	●	★	●	●
ISLANDE	●	●	○	●	○	○	○*	
ITALIE	●	●	○	●	●	★	●	●
LETTONIE	●	●	○	○	●	●	○*	
LIECHTENSTEIN	●	●	○	●	●			
LITUANIE	●	●		●	●	○	●	
LUXEMBOURG	●	●	●	●	○	●	○*	

(La date figurant entre parenthèses correspond à l'année d'adoption du traité.)

	CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES (1950)	PROTOCOLE N°6 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES CONCERNANT L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT (1983)	PROTOCOLE N°12 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES (CONCERNANT L'INTERDICTION GÉNÉRALE DE LA DISCRIMINATION) (2000)	PROTOCOLE N°13 À LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, RELATIF À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN TOUTES CIRCONSTANCES (2002)	CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES (1995)	CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE (RÉVISÉE) (1996)	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE PRÉVOYANT UN SYSTÈME DE RECLAMATIONS COLLECTIVES (1995)
MACÉDOINE	●	●	●	●	●	●	○*	
MALTE	●	●		●	●	●	●	
MOLDAVIE	●	●	○	●	●	●	●	
MONACO	●	●		●			○	
MONTÉNÉGRO	●	●	●	●	●	●	★	
NORVÈGE	●	●	○	●	●	●	●	●
PAYS-BAS	●	●	●	●	●	★	●	●
POLOGNE	●	●		○	●	●	○*	
PORTUGAL	●	●	○	●	●	●	●	●
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	●	●	○	●	●		○*	○
ROUMANIE	●	●	●	●	●	●	●	
ROYAUME-UNI	●	●		●	●	●	○*	
RUSSIE	●	○	○		●		●	
SAINT-MARIN	●	●	●	●	●	★	○	
SERBIE	●	●	●	●	●	●	●	
SLOVAQUIE	●	●	○	●	●	●	●	○
SLOVÉNIE	●	●	★	●	●	●	●	○**
SUÈDE	●	●		●	●	★	●	●
SUISSE	●	●		●	●	○		
TURQUIE	●	●	○	●		○	●	
UKRAINE	●	●	●	●	●	★	●	

* Le pays est partie à la Charte sociale européenne de 1961, progressivement remplacée par la Charte sociale européenne (révisée). La Charte révisée regroupe, en un instrument unique, l'ensemble des droits garantis dans la Charte de 1961 et dans le Protocole additionnel de 1988, ainsi que des modifications à ces droits et des droits nouveaux.

** En vertu de l'article D de la Charte sociale européenne (révisée) le pays a déclaré reconnaître la compétence du Comité européen des droits sociaux pour l'examen des réclamations collectives.